



Contrat d'engagement

Dans cet établissement, nous nous engageons à prendre **en charge votre douleur.**

Avoir moins mal

Ne plus avoir mal

c'est possible.

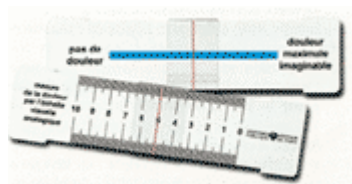


Article L. 1110-5 du code de la santé publique

"...toute personne a le droit de recevoir des soins visant à soulager sa douleur. Celle-ci doit être en toute circonstance prévenue, évaluée, prise en compte et traitée..."

Votre participation est **essentielle**
Nous sommes là pour vous **écouter**
vous **soutenir**, vous **aider**.

Tout le monde ne réagit pas de la même manière devant la douleur, il est possible d'en mesurer l'intensité. Pour nous aider à mieux adapter votre traitement, vous pouvez nous indiquer « combien » vous avez mal en notant votre douleur de 0 à 10 ou en vous aidant d'une règlette.



L'évolution des connaissances nous donne aujourd'hui des moyens importants nous permettant de réduire la douleur des patients. Avoir mal n'est plus aujourd'hui une fatalité.

Pour prendre en charge la douleur de nos patients, l'ensemble de notre équipe s'est attaché à développer une politique de prise en charge qui s'articule autour de 3 grands axes :

Informé Une information individualisée est réalisée de façon régulière par du personnel compétent auprès de nos patients.

Adapter Notre programme de prise en charge de la douleur est adapté à chaque patient hospitalisé. Il résulte d'une approche globale centrée sur les besoins de la personne.

Evaluer Des outils d'évaluation existent afin de mesurer la qualité de la prise en charge.